

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 7 (1871)

**Heft:** 11

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE.  
7<sup>me</sup> année.



1<sup>er</sup> JUIN 1871  
N° 11.

# L'ÉDUCATEUR REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE  
et paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

---

SOMMAIRE. — Œuvres complètes de Pestalozzi. — Quelques mots sur la méthode à suivre pour l'enseignement des langues étrangères. — Correspondance. — Partie pratique. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

---

## ŒUVRES COMPLÈTES DE PESTALOZZI (édition Seyffarth.)

Les vrais grands hommes sont ceux qui se dévouent à Dieu dans l'humanité.

Il y a déjà quelque temps, nous rendions nos lecteurs attentifs à l'édition complète des œuvres de Pestalozzi, en 15 volumes, que prépare M. Seyffarth, recteur d'Ecole et prédicateur à Luckenwald, dans la Saxe prussienne, et nous engagions les Bibliothèques publiques à souscrire à l'érection de ce monument de l'éducation populaire, de l'humaine culture et qui est aussi un monument de gloire nationale pour nous, Suisses.

Aujourd'hui M. Seyffarth, dans un appel que vient de publier la *Schweizerische Lehrer-Zeitung*, recommande cette œuvre aux amis des lumières, en leur faisant connaître les peines qu'il a prises pour rendre son édition aussi exacte et aussi complète que possible. On sait, en effet, que plusieurs des ouvrages qui portent le nom de Pestalozzi, ne sont pas de lui et sont sortis de la plume de ses collaborateurs, comme le *Livre des Mères*, les *Livres*

élémentaires et la *Feuille hebdomadaire pour la culture des hommes*. L'édition ancienne des œuvres de Pestalozzi, soignée par Joseph Schmid, le mathématicien de l'école d'Yverdon, contient deux volumes entiers qui sont de Schmid lui-même.

Plusieurs autres des écrits renfermés dans ce premier recueil, ont subi des remaniements qui ont altéré l'original. Un plus grand nombre encore des productions du patriarche de l'Ecole populaire font totalement défaut, et c'est à les rechercher, à les retrouver, que M. Seyffarth a voué ses efforts et un soin minutieux. Un ouvrage inédit de Pestalozzi a été découvert, grâce à M. Morf, directeur de la Maison des orphelins de Winterthour et auteur d'une biographie de Pestalozzi où l'on trouve de nouveaux et très intéressants détails sur ce grand homme dont tous les amis de la civilisation vraie portent le culte dans leur cœur et lui érigeraient volontiers une statue, sans croire pour cela être *anthropolâtres* comme les en accuse le fameux Veuillot. L'ouvrage découvert par M. Morf, est intitulé : *Le maître d'école naturel*.

L'éditeur nouveau de Pestalozzi croit pouvoir dire qu'aucun des ouvrages importants de l'illustre Educateur, ne manquera dans la publication à laquelle il travaille. En revanche, il n'est pas sûr que quelques petits écrits ne lui aient pas échappé, malgré le concours de M. Morf, dont l'obligéant concours lui a permis d'être aussi complet que possible.

Voici *dans l'ordre chronologique*, à partir de l'an 1765, le catalogue des productions de Pestalozzi qui figureront dans l'édition Seyffarth. Les écrits qui ne se trouvent pas dans l'édition Schmid, sont marqués d'un astérisque.

- 1765. — *Agis ou la Législation de Sparte.* \*
- 1775. — *Appel aux amis de l'humanité pour la fondation d'un établissement destiné à des pauvres de la campagne; instruction et travail.*
- 1777. — *Lettres de Pestalozzi à M. E. F., sur l'éducation des pauvres enfants des campagnes.* 3 morceaux. \*
- 1777. — *Fragments pour l'histoire des classes inférieures de l'humanité.* \*
- 1778. — *Renseignements précis sur un établissement d'enfants pauvres.* \*
- 1779. — *Établissement pour des enfants pauvres, fondé à Neuhoff, dans l'Ergäu (sic).* \*
- 1780. — *Heure du soir d'un Ermite.* \*
- 1780-87. — *Léonard et Gertrude.* \*
- 1781. — *Ecrit couronné sur les lois somptuaires.* \*
- 1782. — *Christophe et Elise.*
- 1782. — *Une Feuille suisse, 2 volumes.* \*
- 1783. — *Sur la législation et l'infanticide.*
- 1795. — *Fables (planches pour mon A, B, C).*
- 1797. — *Recherches sur la marche de la nature dans le développement de l'espèce humaine.*

**1798. — Ecrits politiques relatifs à la Révolution :**

Peuple, réveille-toi ! — Un mot aux conseils de la nation de l'Helvétie —  
Des dimes — A ma Patrie. — Un mot sur l'enrôlement projeté pour la France —  
Au peuple de l'Helvétie — Aux habitants des anciens cantons démocratiques, —  
Sur l'état actuel de l'humanité .

**1801. — Comment Gertrude instruisait ses enfants ?**

**1803. — Vues sur les objets auxquels la législation de l'Helvétie aura à vouer une attention spéciale. \***

**1804. — Le maître d'école naturel. \***

**1807. — Journal d'éducation. \***

**1807. — Rapport aux parents (Niederer en a composé une grande partie).**

**1807. — Vues et expériences relativement à la culture élémentaire (remanié par Niederer.)**

**1809. — Discours de Lenzbourg sur l'idée de la culture élémentaire (remanié par Niederer).**

**1810. — Lettre sur le séjour de Pestalozzi à Stanz.**

**1809 à 1812. — Discours prononcés devant l'Ecole.**

**1813. — Ecrit adressé au conseiller intime Delbrück. \***

**1814. — A l'innocence, au sérieux et à la grandeur d'âme de ma patrie.**

**1817. — Au public. \***

**1818. — Discours à ma maison.**

**1818. — Vues sur l'industrie.**

**1820. — Un mot sur les résultats de mes efforts pédagogiques.**

**1824. — Déclaration publique.**

**1825. — Chant du cygne.**

**1826. — Discours comme président de la Société helvétique.**

**1826. — Mes épreuves. \***

Cette nomenclature est un peu sèche, mais nous avons jugé à propos de la reproduire pour donner à nos lecteurs une idée de l'étendue, de la richesse et de la variété de l'œuvre de Pestalozzi, éditée par M. Seyffarth, et pour engager les administrations de nos principales bibliothèques, ainsi que les bibliophiles un peu aisés à faire l'acquisition de cette publication utile et grandiose. Lorsque la première édition de Pestalozzi parut en 8 volumes chez Cotta, en 1819, la Suisse se distingua par le nombre de ses souscripteurs. On en comptait plus de 200 dont on peut lire les noms en tête du premier volume. La plupart, cela va sans dire, appartenaient aux cantons allemands. La Suisse romande, cependant, fournit son petit contingent : Genève, 3 souscripteurs ; Lausanne, 4 ; Neuchâtel, 5 ; Vevey, 2 ; Yverdon, 5 (sans compter les maîtres de l'école d'Yverdon). Fribourg, où l'allemand était la langue officielle du régime aristocratique et comptait beaucoup plus d'amis qu'aujourd'hui et plusieurs écrivains, les œuvres de Pestalozzi n'avaient pas trouvé moins de 28 souscripteurs, pris dans le clergé, la magistrature, le barreau, le négoce, tc. Parmi les souscripteurs de la Suisse française comme parmi ceux de la

Suisse allemande, figuraient les hommes les plus distingués : à Lausanne, le général Fréd. César de Laharpe ; à Neuchâtel, le procureur-général de Rougemont ; à Yverdon, la baronne de Guimps ; à Genève, le philosophe Bonstetten ; à Fribourg, le général Gady, Jean de Montenach, le comte Diesbach de Bellerache, Franz Kuenlin, le père Girard, son ami l'archidiacre Fontaine, le philanthrope François Duc, l'avocat Chappuis, le défenseur des malheureux.

La présence de Pestalozzi à Yverdon et le rayonnement de ses idées et de son influence tout autour de ce foyer éducatif contribuaient pour beaucoup à la propagande salutaire qui se faisait en faveur de ses œuvres. Mais cette propagande, aujourd'hui qu'un demi-siècle s'est écoulé depuis la disparition de ce grand rénovateur de l'éducation populaire, est susceptible, entre des mains habiles, de prendre de tout autres proportions dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, où la langue allemande est bien plus appréciée, bien plus répandue et où l'on comprend bien mieux le prix de l'instruction et la grandeur de Pestalozzi que les contemporains n'ont souvent vu qu'à travers ses côtés faibles et les ambitieux de son entourage. Tous les citoyens riches qui tiennent à composer une bibliothèque (il y en a malheureusement moins qu'autrefois) et les Bibliothèques publiques et scolaires devraient s'enorgueillir de posséder les œuvres complètes de notre immortel compatriote, et leur assigner une place d'honneur dans ces sanctuaires de l'âme et de l'intelligence humaine.

A. DAGUET.

---

### QUELQUES MOTS SUR LA MÉTHODE A SUIVRE POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Je crois que dans les arts ainsi que dans toutes les connaissances qu'on peut acquérir, c'est par des exercices pratiques qu'il faut commencer et non par l'étude des principes. L'étude d'une langue est essentiellement pratique ; *peu de règles, beaucoup d'usage*, disent les grammairiens philosophes de tous les temps. Il en est ainsi pour les langues vivantes qu'il s'agit non-seulement de comprendre, mais encore d'écrire et de parler. Sur quelle base organiser cette pratique si nécessaire ?... L'expérience a depuis longtemps répondu. Sans négliger la version, ni les thèmes qui sont des auxiliaires indispensables, mais insuffisants, il faut donner la plus large place à la *conversation* ; c'est la marche de la nature. La *conversation* est à la fois le but de l'étude et l'instrument le plus efficace pour se rendre maître d'une langue. Dans la version, l'élève est passif ; dans les thèmes, il traduit une pensée toute faite, à peu près comme un dictionnaire ; mais il est véritablement actif dans la conversation, toutes ses facultés sont en jeu ; il crée à la fois la pensée et l'expression ; à mesure qu'il avance, il se dégage toujours plus de l'intermé-

diaire de la langue maternelle ; il attache directement les mots aux idées et aux choses, et parvient enfin à penser dans la langue nouvelle ; c'est le but final vers lequel on doit marcher dès l'abord. La *conversation* est donc l'exercice fondamental auquel doivent être subordonnés tous les autres.

Dans l'étude d'une langue étrangère, je désapprouve l'habitude absurde (que l'on trouve chez beaucoup de maîtres) de surcharger le pauvre commençant d'un fatras de règles et d'exceptions qui, loin de lui procurer une certaine abondance de mots et de la facilité à s'exprimer, ne font que lui inspirer de l'antipathie et du dégoût pour une entreprise qu'il désespère de pouvoir jamais finir. L'expérience en fournit de nombreux exemples....

Pour se procurer une certaine facilité à s'exprimer dans une langue étrangère, il ne faut connaître que les règles les plus générales, et tout maître habile et intelligent saura saisir l'occasion de les enseigner à son écolier, soit en parlant, soit en lisant. Pour étudier la grammaire d'une langue étrangère, l'écolier doit savoir la grammaire de sa langue maternelle, ce qui suppose un certain degré d'instruction générale ; il doit de plus être rendu maître d'un certain matériel dans la langue étrangère,... alors la grammaire lui répondra pourquoi il doit parler et écrire ainsi et non pas autrement.

L'enseignement des langues vivantes, et en particulier celui de l'allemand, cet idiome si difficile, et de plus en plus nécessaire à connaître, ne peut que gagner à sortir de la voie épineuse de la routine, et à entrer dans celle de la méthode naturelle qui, de nos jours encore, après tant de préceptes et d'exemples illustres, est pour le grand nombre un paradoxe et une hérésie. Mais tous ne sont pas capables de bien employer la méthode naturelle ; il faut, pour cela, la bien comprendre, ce qui suppose quelque philosophie dans l'esprit ; il faut encore avoir acquis par l'expérience un tact pédagogique, sans lequel échouent les meilleures méthodes.

La grammaire doit avoir sa place naturelle ; au lieu d'embarrasser l'accès d'une étude longue et pénible, elle ne doit se montrer qu'au moment où des exercices préliminaires ont mis l'élève en possession du matériel de la langue, et l'ont préparé à en comprendre sans difficulté, à en étudier sans ennui, la théorie grammaticale.

*Leibnitz*, ce grand philosophe du XVII<sup>e</sup> siècle, dit :

« De grammaticis sic sentio : Pleraque usu discenda, regulæ deinde addendæ ad perfectionem. »

*Schoppius*, *grammatica philosophica* (XVII<sup>e</sup> siècle) :

« Est et aliud quiddam, cuius nomine stultitiæ palma recentioribus debetur, quod pueros grammaticæ præcepta prius discere postulant,

« quam illi linguam latinam intelligent, quo quidem haud scio, quid magis absurdum et abhorrens cogitari possit. »

S. M. *Gesner*, le grand philologue du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui écrivait le *Thesaurus lingue latinæ*, dit :

« Un jeune homme qui a appris une bonne partie d'une langue étrangère par des exercices pratiques, comprendra ensuite, sous une bonne direction, la grammaire qui sans cela est si rebutante ; il la comprendra sans l'apprendre par cœur, et cependant d'une manière plus facile et plus sûre que si l'on l'eût tourmenté dans les commencements, et qu'on lui eût ainsi gâté le jugement et souvent ôté toute espèce de goût pour l'étude. Il comprendra et emploiera les mots de la langue mieux que s'il eût été forcé de les apprendre par cœur dans les règles de la grammaire avec beaucoup d'anxiété et de larmes. »

*Niemeyer*, (au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle) :

« Doit-on commencer l'étude des langues étrangères par la grammaire ou par l'usage ? C'est là une question qui ne peut plus être un sujet d'examen. Tous les pédagogues s'accordent à blâmer la méthode grammaticale communément suivie, et recommandent, sans exception, celle qui se rapproche le plus de l'étude de la langue maternelle. »

Après ces citations, je demande encore : Comment avons-nous appris notre langue maternelle ? On nous a répété des mots et des phrases que nous n'avions pas compris d'abord ; on nous a nommé les objets les plus connus ; on nous a laissés parler tant bien que mal, et l'on a deviné notre pensée par la liaison des mots. Enfin on nous a dit les expressions justes, sans nous en expliquer les raisons.

Un dernier mot. Je crois que, pour faire prospérer l'enseignement public de l'allemand, il faudrait le commencer avec les enfants de 8 ans, et y consacrer, la première année, 7 à 8 heures par semaine (d'après les principes énoncés ci-dessus) ; la deuxième année on pourrait déjà commencer à enseigner en allemand la géographie ou l'histoire naturelle des animaux ; la troisième année, 3 heures par semaine, exclusivement pour la langue et 3 heures pour l'histoire universelle en allemand, et la quatrième année on commencerait l'étude sérieuse de la grammaire. Ainsi on ne pourrait plus objecter le manque du temps pour les autres branches d'enseignement, et l'élève étant mis en possession d'un matériel suffisant de la langue allemande, aurait été préparé par l'étude de sa langue maternelle, à pouvoir comparer les deux langues, à comprendre et à appliquer les règles élémentaires de la langue allemande.

Qu'on fasse donc un essai pour une année, pour six mois seulement, et l'on verra que mon projet est réalisable, et que la méthode naturelle l'emporte sur le mode que l'on suit habituellement.

H. GRANDHOMME.

## CORRESPONDANCE.

Chambéry, le 4 avril 1871.

Le n° 7 de l'*Educateur*, page 108, contient une discussion — très-sommaire, il est vrai — sur la mesure du volume du tronc du cône.

Permettez-moi de vous présenter à ce sujet, ainsi qu'à la Société, quelques observations :

Pour le tronc conique, la vraie formule est :

$$(1) \quad V = \frac{1}{3} \pi H (R^2 + Rr + r^2)$$

On peut lui substituer deux formules approximatives :

$$(a) \quad V^1 = \frac{1}{2} \pi H (R^2 + r^2)$$

celle du *Manuel de Chardon*, livre que je regrette de ne pas posséder, puisqu'il a mérité la confiance du Département de l'Instruction publique du canton de Genève;

$$\text{ou } (b) \quad V^2 = \frac{1}{4} \pi H (R + r)^2$$

qui rentre tout-à-fait dans les usages du commerce des bois, et dont l'application est d'ailleurs tout aussi facile. Mais cette conformité aux usages commerciaux n'est pas son seul avantage; elle a celui d'une plus grande approximation.

Désignons en effet par  $e^1$  et  $e^2$  les erreurs dues respectivement à l'emploi du formule (a) et (b).

Un calcul des plus simples, montre que :

$$(a) \quad e^1 = \frac{1}{6} \pi H (R - r)^2$$

$$(b) \quad e^2 = \frac{1}{12} \pi H (R - r)^2$$

d'où

$$e_1 = 2 e^2$$

le choix entre les deux formules me paraît donc ne pouvoir faire l'objet d'aucun doute.

Quant au droit que l'on a — dans la pratique — d'employer la formule approximative

$$V^2 = \frac{1}{4} \pi H (R + r)^2,$$

c'est-à-dire de remplacer le tronc conique par le cylindre qui aurait pour base sa section moyenne — ou mieux, équidistante de ses bases, — il paraît résulter de ce fait que toutes les fois que la différence des rayons n'est pas supérieure à  $1/10$  du plus grand, l'erreur commise reste au-dessous de  $1/1000$  du volume à mesurer. Je pourrais d'ailleurs ajouter des détails, si la Société me faisait l'honneur de m'en témoigner le désir. Aujourd'hui même, j'adresse à l'*Institut national de Genève* un court mémoire sur une question

de stéréométrie, dont un cas particulier est la mesure du tronc du cône comme aussi celle des bois équarris ou en grume.

ALFRED HAILLECOURT (1),

*Agrégé de l'Université, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.*

## PARTIE PRATIQUE

### AVANT-PROPOS

La *Dictée orthographique* qu'on va lire est celle qui a été donnée aux aspirants et aspirantes qui ont subi l'examen pour le brevet de l'enseignement primaire à Neuchâtel les premiers jours d'avril. Cette dictée est extraite du remarquable ouvrage de M. Reclus intitulé : *La Terre*, dont on a seulement un peu modifié quelques phrases. Mais c'est en vain qu'on chercherait dans ce thème l'amas de difficultés et les termes hérisrés dont se composaient naguère encore les exercices de ce genre. Quelques aspirants et aspirantes ont cependant trouvé moyen de faire 8 à 10 fautes dans cette dictée relativement facile ; mais le plus grand nombre n'en ont fait que 3 à 4, plusieurs même n'en ont qu'une. Un seul sur 33 aspirants et aspirantes a fait *sans faute*. A la suite de la dictée, j'indiquerai les fautes commises, du moins les principales.

### L'action de l'homme sur la nature.

Pendant l'enfance des sociétés, les hommes isolés ou groupés en faibles tribus avaient à lutter contre des obstacles trop nombreux pour qu'ils songeassent à s'emparer de la surface de la terre comme de leur domaine : ils y vivaient, cachés et tremblants, comme les bêtes fauves des forêts ; mais leur vie même était une lutte de toutes les heures : sous la constante menace de la famine ou du massacre, ils ne pouvaient s'occuper de l'exploration du pays, et les lois qui leur eussent permis d'utiliser les forces de la nature leur étaient encore inconnues. Toutefois, à mesure que les peuples se sont développés en intelligence et en liberté, ils ont appris à réagir sur ce monde extérieur dont ils avaient subi passivement l'influence ; ils se sont graduellement approprié le sol qui les porte, et devenus, par la force de l'association, de véritables agents géologiques, ils ont transformé de diverses manières la surface des continents, changé l'économie des eaux courantes, modifié les climats eux-mêmes, déplacé les faunes et les flores. Parmi les œuvres que des animaux d'un ordre inférieur ont accomplies sur la terre, les îlots bâtis par les coraux peuvent, il est vrai, se comparer aux travaux de

(1) M. Haillecourt nous prie de corriger une faute d'impression qui s'est glissée dans son dernier article, page 143 de l'*Éducateur*, où l'on doit lire *philanthropie* et non *philosophie*.

l'homme par leur étendue ; mais ces constructions, quelque remarquables qu'elles soient, se poursuivent de siècle en siècle d'une manière uniforme et n'ajoutent jamais un trait nouveau à la physionomie générale du globe : ce sont toujours les mêmes récifs, terres lentement émergées comme les mêmes bancs d'alluvions fluviales ou marines, tandis que le travail humain, sans cesse modifié, donne à la surface terrestre la plus grande diversité d'aspect, et la renouvelle, pour ainsi dire, avec chaque nouveau progrès de sa race en savoir et en expérience.

La première de toutes les conditions pour que l'homme arrive un jour à transformer complètement la superficie du globe, c'est qu'il la connaisse en entier et qu'il la parcoure dans tous les sens. Cette grande œuvre d'exploration à peine commencée, se poursuit de nos jours avec des résultats qu'on eût vainement espérés, il y a quelque vingt ou trente ans. Les explorateurs n'ont plus à s'aventurer dans des régions complètement inconnues ; il ne leur reste qu'à rattacher les uns aux autres les itinéraires déjà tracés sur la surface du globe. Mais chaque année les espaces à reconnaître et à reporter sur nos cartes diminuent en superficie, et des centaines de héros, destinés en grand nombre à mourir obscurément, cherchent à les rétrécir encore. Ainsi le succès paraît assuré, et le jour viendra enfin où l'homme aura pris définitivement possession de la planète.

---

Une faute commise par la plupart des aspirants concerne le mot *alluvions* que l'on a écrit au singulier. Les fautes les plus communes après celle-là concernent les mots *domaine* qu'on a mis au pluriel, *îlot* qu'on a écrit *îlôt*, *parcoure* où l'on a mis deux *rr*, *itinéraires* écrit par quelques-uns avec deux *tt*, *rétrécir* que l'on a changé en *rétrissir*, *paraît* écrit sans accent circonflexe.

A. DAGUET.

---

### Les animaux malades de la peste

(Essai d'analyse littéraire.)

Lorsque, dans un pays, le souverain a réussi à s'emparer du pouvoir absolu, et, ce qui est plus habile, a su se faire pardonner cette usurpation par le double prestige de la grandeur et de la victoire, les poètes ne semblent alors prendre la lyre que pour chanter les louanges du maître et répandre l'encens à ses pieds. Le Parnasse français, sous Louis XIV, semblait uniquement préoccupé de ce soin, et si, dans ce concert unanime, la vérité se fût permis de mêler une note discordante, et de trouver que tout n'était pas pour le mieux dans le meilleur des mondes, elle eût été bien vite fourrée à la Bastille, sous prétexte qu'elle avait la voix fausse. Mais quand la vérité est bannie par les hommes, elle se réfugie chez les animaux ; quand elle n'ose se montrer dans son simple appareil, elle s'enveloppe des voiles de l'apo-

logue. C'est sous ce déguisement qu'elle garde la parole dans les fables du bon Lafontaine et peut avec impunité dire son mot à chacun, sans être arrêtée ni par la majesté royale, ni par le privilége du rang et de la naissance, ni par le respect de l'étiquette. En effet, au milieu de la servilité universelle, Lafontaine ne perd jamais sa libre allure, et, sous le couvert de la naïveté, décoche parfois des traits d'une singulière hardiesse. Témoin l'âne qui lance quelque part cette déclaration incendiaire :

Notre ennemi, c'est notre maître,  
Je vous le dis en bon français.

Ou cette morale d'une autre fable :

Hélas ! on voit que de tout temps  
Les petits ont pâti des sottises des grands.

S'il est une fable où ce vent de Fronde fasse franchement sentir son souffle, c'est dans les *Animaux malades de la peste*. Cette peinture d'un « Jugement de Cour » est si parlante qu'on n'attend pas la morale pour tirer la conclusion.

Un fléau ravage la terre. Le lion convoque ses sujets et propose un remède qui est adopté sans discussion : le plus coupable sera sacrifié pour apaiser la colère divine. Chacun fera donc sa confession et l'assemblée prononcera. Le lion a la parole : force moutons et quelques bergers lui pèsent sur.... la conscience. Mais c'est beaucoup d'honneur pour cette canaille, d'avoir servi de pâture à Sa Majesté, s'écrie le renard. Cette flatterie est vivement applaudie et le sang répandu fume à la gloire de la griffe royale qui l'a fait couler. On examine avec la même indulgence les nombreux méfaits de tous ceux qui ont pour eux la raison du plus fort. Le pauvre âne, qui porte le bât depuis tant d'années, s'avance à son tour et avoue humblement avoir dérobé un jour une bouchée d'herbe « en un pré de moines. » Voilà le vrai coupable, s'écrie-t-on à l'envi; car, manger le prochain est peu de chose, mais manger l'herbe du prochain, n'est-ce pas là vraiment un forfait qui mérite la mort ? Un loup, qui avait étudié la jurisprudence avec Laubardemont, soutient victorieusement cette thèse, et fait prononcer la condamnation du malheureux baudet.

Le fabuliste ne déguise point trop sa pensée quand il conclut par cette morale :

Selon que vous serez puissant ou misérable,  
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

On sait clairement de qui l'auteur a voulu parler, et il n'est pas difficile de restituer aux personnages mis en scène leur véritable figure.

Ce qu'on peut admirer dans cette fable, c'est le style, qui est constamment à la hauteur du sujet. Quoi de plus grandement terrible que ce début :

Un mal qui répand la terreur, etc.

Ce premier vers donne presque le frisson.

Les animaux ressemblent à s'y méprendre aux personnages qu'ils représentent et parlent sans cesse comme ils doivent parler : le lion avec la majesté du souverain, le renard comme un fin courtisan, que l'odeur du sang ne met pas en fuite et qui sait parfois être enrhumé à propos, le loup comme un gentilhomme, qui cache mal la violence féodale sous la *fo-orme* de Brid'oison, l'âne enfin, comme un des descendants de ces vilains, taillables et corvéables à merci, auxquels on ne passe pas la moindre peccadille.

Ce tableau, si vivant, si vrai, si animé, est une satire d'autant plus puissante qu'elle n'a pas l'air d'y toucher et devient ainsi l'un des actes les plus intéressants de cette ample comédie que la plume du bonhomme a léguée à la postérité.

A. Roy.

---

### CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

**La Suisse**, *Atlas politique, historique, géologique, hydrographique, commercial, industriel, etc., etc.*, par J. GERSTER, professeur, avec un texte de M. WEBER, professeur. — Neuchâtel. Sandoz. 4 fr.

Quoique les auteurs ni l'éditeur n'aient gratifié *l'Educateur* d'un exemplaire de cet ouvrage, nous tenons, dans l'intérêt de l'instruction populaire et de la science même, à attirer l'attention des instituteurs et du public sur ce travail, remarquable à bien des égards, et dont il serait à désirer que chaque école fût pourvue, et, mieux encore, que chaque élève l'eût à sa disposition. Les cartes surtout sont la partie intéressante et fondamentale de l'Atlas, et en particulier les cartes qui portent le nom de M. Gerster : les Lieux classiques dans l'histoire, — les Divisions par langues, — la Densité de la Population, — les Zones ou Régions, — la Carte hydrographique ou des fleuves ou rivières, etc., etc.

Nous n'en dirons pas autant de la carte de l'Industrie et du Commerce qui nous paraît bien peu claire. La carte ecclésiastique aurait dû, selon nous, être distribuée par diocèses en ce qui concerne la Suisse catholique, et laisse d'ailleurs à désirer sous d'autres rapports. La Carte de l'Helvétie ancienne n'est pas conforme aux données de l'archéologie et des recherches historiques actuelles. Le défaut de connaissances historiques sérieuses se trahit dans plusieurs parties du texte, où l'on retrouve la date apocryphe de 1308 comme étant celle de l'origine de la Confédération, alors que les enfants de nos écoles savent aujourd'hui que cette date est celle du 1<sup>er</sup> août 1291. Bien d'autres erreurs et imperfections de détail se révèlent à l'observateur exact et minutieux et sont inseparables d'un travail de ce genre. Mais il est bon d'y rendre dès aujourd'hui les auteurs attentifs, pour qu'ils les corrigent dans une prochaine édition que cet Atlas ne peut manquer d'avoir, vu son incontestable utilité.

Nous verrions, au reste, avec plaisir les géographes et hommes spéciaux qui sont attachés à nos établissements publics nous faire part de leurs remarques sur l'Atlas Gerster. La critique ici est un vrai service rendu à l'instruction publique et aux lumières. La critique bienveillante, mais sévère, peut seule porter remède à un mal qui envahira de plus en plus l'enseignement populaire si l'on continue à l'isoler de la science et des résultats positifs (je ne parle pas des autres) acquis à la vérité scientifique, dans tous les champs de l'activité intellectuelle.

---

### CHRONIQUE SCOLAIRE

**NEUCHATEL.** — *Chaux-de-Fonds.* Il résulte du rapport de la Commission d'éducation (52 pages) que les écoles de ce village exceptionnel de 18,000 habitants ont été fréquentées par près de 3,000 enfants pendant l'année 1870. On voit avec plaisir l'importance croissante donnée dans le rapport à tout ce qui regarde l'instruction publique. Les citoyens éclairés de cette généreuse localité ont compris aussi qu'une bibliothèque publique était un auxiliaire indispensable de la culture intellectuelle et des bonnes études. La bibliothèque de M. Gonsalve Petitpierre, publiciste et bibliophile connu, a été achetée au prix de 6,500 fr. de souscription volontaire. Plusieurs donateurs sont mentionnés dans le rapport. Le Musée a aussi des collections intéressantes pour l'histoire naturelle, les arts, la numismatique.

— « Combien de temps faudra-t-il avant qu'une capitale comme Paris puisse offrir un Belmont à ses orphelins ? » Ces paroles de M. Buisson dans la lettre d'adieu qu'il adressa à l'*Emancipation* et à ses amis de Neuchâtel nous ont rappelé l'opuscule intitulé : *Notice sur Belmont* (23 pages, chez Wolfrath et Metzner) et qui contient d'intéressants détails sur cet établissement destiné à préparer les orphelins à l'agriculture et aux professions manuelles. La maison des orphelins elle-même remonte à l'année 1720. Mais la succursale agricole et professionnelle de Belmont, à 10 minutes au-dessus de Boudry, est récente et, à peine établie, elle éprouvait le malheur d'un incendie qui a détruit la ferme, mais qui heureusement n'a pas paralysé son activité salutaire.

— *Locle.* La commission d'éducation de cette localité, dont les écoles comprennent 1,964 enfants (112 à l'Ecole industrielle) a publié un rapport qui montre l'importance qu'on donne à l'instruction dans cette contrée ; les appréciations des résultats obtenus dans les diverses parties paraissent être faites avec équité et connaissance de cause. C'est chose cependant très-difficile que de distribuer impartialement le blâme et la louange. Certaines commissions le font avec trop peu de scrupule et sans se rendre compte de ce qui leur manque pour porter un jugement sûr. La bibliothèque de l'Ecole

industrielle a reçu 80 volumes de l'Etat et 200 du *Cercle des Postes*. Ce sont principalement des volumes de la Bibliothèque britannique.

Mais ce que le rapport ne dit pas et n'a pas pu dire, puisque cela s'est décidé seulement dimanche 14 mai, c'est que l'assemblée des contribuables a donné pleins pouvoirs à l'administration de contracter un emprunt de 150,000 fr. pour la construction d'un nouveau collège qui doit en coûter 260,000. Cette décision honore la patrie des grands artistes, des Calame, des Grosclaude, des Girardet. Mais pour que cette décision soit réellement avantageuse et honorable aux citoyens du Locle et des environs, il faut que le collège nouveau soit bien placé, et au point de vue hygiénique et sous le rapport de l'exposition elle-même. Tout collège nouveau doit être d'un abord riant et resplendir dans le paysage au lieu de grimacer dans une rue sombre ou étroite. Ce n'est pas orgueil ; c'est la santé de l'esprit et du corps qui le demande. Par la situation d'un collège, on juge du goût des habitants pour le beau et de leur amour de la jeunesse.

— Les *Christliche blätter* de Berne, rédigées par M. Feldmann, se prononcent contre la décision prise par le Grand Conseil de Neuchâtel relativement aux châtiments corporels dont l'abolition absolue rendrait selon ces feuilles la discipline impossible. De son côté, la *Schweizerische Lehrer-Zeitung* relève les paroles suivantes de M. le député Coullery et la réponse de M. de Perregaux : « Pour moi, disait le premier, si un maître se permettait de souffleter un de mes enfants, je n'hésiterais pas à le traduire en justice. » S'il n'est pas permis à un citoyen quelconque de donner un soufflet à un autre, pourrait-on reconnaître à un instituteur le droit de frapper un enfant. — Il est certain, a répondu M. de Perregaux, que l'idéal de la pédagogie interdit les châtiments corporels. Mais il est des cas où l'on ne saurait assimiler un soufflet à un mauvais traitement. Il est des cas où un instituteur, poussé à bout par l'impertinence d'un élève, peut lui donner une tape pour laquelle il serait certainement absous par un jury. M. de Perregaux cite le fait d'un instituteur, auquel un élève avait fait des pieds de nez et des gestes indécentes qui provoquèrent de la part du maître une voie de fait sans conséquence pour celui qui en était l'objet. Cependant toute la classe se leva et demanda la destitution du maître. M. de Perregaux estime que la rédaction de l'article telle que la propose le Conseil d'Etat (tout châtiment corporel est interdit) peut provoquer des cas de ce genre. Il propose de s'en tenir à la rédaction de la Commission du Grand Conseil : « Tout mauvais traitement à l'égard des élèves, est interdit aux instituteurs et aux institutrices. » Après que plusieurs orateurs se furent fait entendre, M. Benoit Lambert fait une proposition qui, sous couleur de solution intermédiaire, constitue une véritable aggravation, puisqu'il s'agit de combiner les deux articles, en disant : Les châtiments corporels et les mauvais traite-

*ments sont interdits.* » La proposition n'en a pas moins été votée dans ces termes.

**APPENZELL (Rhodes extérieures).** — Les 3 fils de M. le Landamman Roth, décédé dernièrement, ont érigé à leur père un monument d'un nouveau genre. Il consiste dans le don d'une somme de 30,000 fr. en faveur des écoles et des établissements de bienfaisance de ce demi-canton. L'école cantonale de Trogen reçoit pour sa part 1,000 fr. ; l'école réale de Teufen, 12,000 fr. ; le fonds de l'école de travail pour les filles de Teufen, 1,000 fr. ; le fonds d'école de Schwellbrun, 2,000 fr. ; celui de Reute, 2,000 fr. ; la caisse de retraite pour les instituteurs âgés et les veuves, 1,000 fr. Honneur à MM. Roth.

**BALE-VILLE.** — Les écoles moyennes de ce demi-canton ne forment pas comme dans beaucoup d'autres cantons, un *tout* qu'on nomme l'Ecole cantonale. Chacune a son existence propre. Voici un court aperçu de ces établissements : 1<sup>o</sup> *Ecole secondaire ou réale* (Recteur Frey). Les cours y sont de 4 ans. On y compte près de 500 élèves. On y accorde des subsides aux élèves pauvres qui reçoivent, en outre, des vêtements et des chaussures, sans distinction de Bâlois et de non Bâlois ; ce qui fait honneur à cette ville, qu'une jalouse pitoyable s'est souvent complu à dénigrer. — 2<sup>o</sup> *Gymnase industriel* (Recteur Rumpf.) Cinq classes peuplées de 400 élèves. On y trouve le même système de subsides qu'à l'Ecole réale. — 3<sup>o</sup> *Gymnase classique* (Recteur Burckhardt). 6 classes, 130 élèves environ. Au-dessus de ces établissements de l'ordre moyen se trouve le *Paedagogium* ou Gymnase supérieur de 3 classes, et duquel on passe à l'Université. Dans cet aperçu ne sont pas comprises les Ecoles de filles.

**BERNE.** — Cerlier sur le lac de Bienne a eu le 6 avril, son premier examen de gymnastique pour les jeunes filles de l'Ecole secondaire, et, au jugement de M. le directeur Niggeler, il a parfaitement réussi.

L'Ecole normale de Munchenbuchsee a reçu 40 nouveaux élèves sur 70 qui s'étaient présentés.

**Jura-bernois.** — Les écoles primaires de Porrentruy ont eu leurs promotions et, le lendemain, la fête de la Jeunesse célébrée dans l'église des Jésuites, à cause de la pluie torrentielle qui en rendait la célébration impossible en plein air. La société de chant et une fanfare d'amateurs embellissaient la cérémonie ouverte par un discours intéressant du président de la commission. 300 enfants composaient le cortège, grossi d'une foule d'amis de l'Instruction et de curieux, sans parler du corps enseignant.

— La fameuse loi sur la réélection périodique des instituteurs porte ses fruits. Plusieurs instituteurs capables et sur la conduite desquels il n'y avait aucune plainte, ont été éliminés par leurs communes, ici, pour cause politi-

que, là par suite d'antipathies personnelles, comme il ne s'en manifeste que trop souvent parmi les matadors de village (1).

Indignés d'un pareil état de choses, un grand nombre d'instituteurs se sont réunis pour réagir contre l'*oppression* dont ils sont ou peuvent être les victimes d'un jour à l'autre et ont pris les résolutions suivantes :

Lorsqu'un instituteur qui aura été éliminé, se croira lésé par cette non-réélection, il pourra s'adresser au Comité de la société des instituteurs, en lui adressant un rapport *exact* sur l'état des faits. Ce Comité commencera par prendre des renseignements sur la moralité, les qualités personnelles et la capacité enseignante de l'instituteur en question. Si ses informations sont favorables, le Comité déléguera sur place ou se fera représenter par quelqu'un pour entendre les griefs de la partie adverse. Si de toutes ces informations, il résulte que la justice a été violée, que le caprice et l'arbitraire ont présidé à l'élimination de l'instituteur, que ce dernier s'est montré digne de ses fonctions et qu'il les a consciencieusement remplies, le Comité fera paraître dans la feuille qui sert d'organe au corps enseignant (*le Schulblatt*) un court avis portant *qu'un tel régent à tel endroit a été écarté injustement*. A la suite de cet avis, aucun instituteur, excepté celui qui a été injustement frappé, ne se présentera pour remplir le poste vacant.

« Cette ligne de conduite, dit la circulaire, est jugée nécessaire pour empêcher les communes de traiter les instituteurs en valets et en donneurs de leçons à tant l'heure. »

La Société désire qu'il ne se présente personne dans deux concours successifs. Au troisième on pourra se présenter. Mais l'instituteur même ne sera considéré que comme *locataire*. Ces dispositions sont applicables aussi aux institutrices.

**LUCERNE.** — Les dépenses totales de l'Etat s'élèvent à 1,270,968 francs. L'*Instruction publique* figure au budget pour 309,875 fr.; le militaire qui est la plus grosse dépense après les écoles coûte 262,395 fr. Les dépenses de l'instruction publique se répartissent comme suit :

I. *Dépenses générales* : Honoraires des membres du Conseil d'éducation, frais d'administration et bourses, 16,000 fr.

II. Instruction populaire : 215,000 fr.

III. Ecole cantonale, école réale, gymnase, lycée et théologie : 77,946 fr.

— Voici un court aperçu de l'organisation des Ecoles moyennes et supérieures de Lucerne, d'après le tableau de l'année dernière. L'*Ecole réale* a cinq classes, peuplées de 82 élèves, dont 12 bénévoles. Le *Gymnase* 6 classes et 70 élèves dont 4 bénévoles. Le *Lycée*, formé de 2 cours, compte 20 élèves. Il est une des classes réales qui ne compte que 2 élèves. Mais on est assez éclairé à Lucerne pour ne pas penser à une suppression qui produirait une solution de continuité.

(1) Un cas pareil se passait récemment à Schwandi, où les matadors de village intriguaiennt contre un instituteur honnête et capable.

SCHWYZ. — Le district d'*Einsiedlen*, composé de 7 localités, a 8 écoles ayant chacune sa petite bibliothèque. On a cru devoir séparer les sexes par concession probablement au préjugé qu'il y a du danger à la réunion, même dans les écoles élémentaires. Le *Schulrath* ou Commission d'école déploie beaucoup d'activité sous la présidence de M. le *landammann* Adolphe Benziger. Le Conseil d'école s'occupe non-seulement du contrôle et de l'ameublement, mais des méthodes, et recommande l'*intuition* dans les classes inférieures, le calcul de tête dans les classes supérieures. *Des conférences ont été organisées entre la Commission et le Corps enseignant et la liberté de discussion y est complète.* De temps en temps, M. Benziger réunit à sa table tous les membres de la conférence. Cette cordiale bienveillance est bien propre à stimuler le courage des instituteurs.

Le district d'*Einsiedlen* pourvoit aux dépenses scolaires par un impôt du 2 pour 1000. Moyennant cette contribution, l'enseignement a pu être rendu gratuit pour les pauvres. Les dépenses pour l'année 1869 se sont montées à plus de 26,000 francs.

TRANSYLVANIE. — L'instruction arriérée chez les Slaves, Valaques, etc., prospère chez les Allemands ou Saxons de la contrée. Un éminent pasteur, M. Obert, est depuis 18 ans à la tête du mouvement scolaire. Il publie un journal (*Schul und Kirchbote*), qui est un des meilleurs. Il paraît à *Wurmloch*, dont le nom signifie : *trou du ver*. Mais c'est un *ver luisant*, comme on voit. Obert donne de temps en temps des *cours de répétition* et réunit jusqu'à 56 instituteurs, qu'il entretient à ses frais et aux frais de ceux qui s'associent à son œuvre. Dans un des cours de répétition donnés par cet homme rare, les points suivants ont été mis en relief :

1° L'instituteur doit bien savoir ce qu'il veut et ne jamais perdre de vue son but. 2° Il faut marcher pas à pas, de façon que tous les enfants puissent suivre. 3° L'objet à étudier doit être tourné et retourné sous toutes ses faces. 4° Le maître doit proportionner la force de son enseignement à celle de l'intelligence de ses élèves et se faire enfant au besoin. 5° Les leçons doivent être coupées par des repos fréquents. 6° La première chose à faire en fait de discipline, c'est de gagner la confiance des enfants. 7° Les exhortations doivent être rares et courtes, mais il faut se montrer conséquent avec soi-même. Le maître est comme la conscience de l'enfant. 8° Qu'en châtiant l'enfant, le maître montre encore qu'il l'aime. 9° Les leçons doivent être préparées.

---

*Le Rédacteur en chef, Alex. DAGUET.*